



LE LICENCIEMENT DE LA HONTE

Aujourd'hui la CGT ne peut plus être spectatrice de tels agissements car la coupe est pleine. Plus rien n'arrête la direction, manager du Talent Hub), Directeur des Ressources Humaines sous la Présidence de M Jérôme Calmelet viennent de licencier M Jean-Christophe Billaudaz salarié handicapé à 60% depuis 2002, aggravé d'un infarctus en 2022 avec 30 ans d'ancienneté (sans aucun reproche ou sanction durant sa carrière professionnelle) pour un motif particulièrement futile.

Lors d'une réunion en présence de la direction avec tous les syndicats de Kyndryl, Mr Roncati à l'époque nous disait de ne pas communiquer avec les médias. Nous étions alors dans une phase de reconstruction et nos clients pouvaient voir ça d'un mauvais œil.

Le résumé des faits :



Le manager a contacté Jean Christophe Billaudaz par Teams pour lui poser une question. Ils ont basculé immédiatement dans une visioconférence. Le manager aurait alors subi un « vrai choc » en découvrant le salarié torse nu. La seule réaction du manager a été de faire une capture d'écran qu'il a transmis à la direction. Une fois les informations obtenues le manager a terminé l'appel au bout de 3 minutes sans aucune remarque particulière. Le lendemain ce même manager contacte le salarié dans Teams pour qu'il lui renvoie son CV car il aurait fait une « mauvaise manipulation ».

A aucun moment de cette conversation n'est fait état de l'épisode de la veille et le manager était bien au travail

Compte tenu du grief reproché cette histoire aurait dû s'arrêter au niveau managérial tout simplement

Un mois et demi après, à sa grande surprise, le salarié reçoit une lettre pour un entretien préalable à licenciement pendant ses congés.

Dès qu'il a su qu'il s'était retrouvé torse nu en visioconférence avec son manager, le salarié s'est confondu en excuses ce qui démontre le caractère totalement involontaire de cette situation.

Maintenant, il faut bien prendre en compte l'état de santé de cette personne :

Salarié handicapé à 60% avec une ancienneté de 30 ans.

Le médecin du travail a recommandé un télétravail à 100% pour éviter de se retrouver en situation de stress et **il a subi récemment un infarctus qui a altéré ses fonctions cognitives.**

A aucun moment dans la procédure de la direction il n'est fait état de la santé du salarié.

Comment peut-on envisager de licencier ou de se séparer d'un salarié dans une telle situation pour un motif aussi futile ?

Courriel : contact@cgt-kyndryl.com

Vos représentant CGT :

Laurence Vignal laurence.Vignal@cgt-kyndryl.fr ; Alain Lentini alain.lentini@cgt-kyndryl.fr ; Mustapha Amrouche mustapha.amrouche@cgt-kyndryl.fr ; Frédéric Roussel frederic.roussel@cgt-kyndryl.fr ; Karim Nabti karim.Nabti@cgt-kyndryl.fr ; Milko Pettirossi mailto:milko.pettirossi@kyndryl.com



KYNDRYL

LE LICENCIEMENT DE LA HONTE

Le manager principal du Talent Hub n'a pas hésité à déclencher une procédure de licenciement envers Jean-Christophe Billaudaz sans aucun état d'âme avec un motif totalement baroque.

Ce même manager prône la bienveillance lors des réunions du Talent Hub tous les jeudis à 10h00 « *Surtout si vous avez besoin d'aide n'hésitez pas à me contacter je suis là pour ça* ».



Nous sommes très, très, très loin d'une attitude bienveillante et des belles valeurs de la Kyndryl Way.

De qui se moque-t-on chez Kyndryl ?

Comment les décideurs peuvent-ils se regarder dans la glace soir et matin ?

Historiquement, nous n'avions jamais connu de tels agissements, ni à l'époque d'IBM, ni sous la direction de P.Roncati.

Ces pratiques suscitent de réelles inquiétudes concernant les salariés du Talent Hub (Historiquement le BENCH), véritable antichambre avant le licenciement.

Pourtant des solutions existent et la CGT les a déjà proposées à la directrice des relations sociales. Ces propositions sont restées sans réponses (loi pour l'amélioration de la Vie Associative de mai 2024 par exemple).

Dans le cadre d'un PSE, ces situations n'auraient pas pu exister.

On ne peut pas en tant que CGT simplement accompagner les départs en transformant les licenciements en ruptures conventionnelles individuelles **car dans les deux cas le salarié se retrouve sans emploi.**

Transformer les licenciements en ruptures conventionnelles individuelles masque les statistiques sur les licenciements. Ceci contribue à la progression du chômage, à l'appauvrissement du pays et ensuite à réduire les services publics.

Jean-Christophe Billaudaz a reçu sa lettre de licenciement le 25 septembre 2024, trois semaines après sa convocation par la direction en le laissant tous les soirs avec la peur au ventre alors qu'ils connaissaient parfaitement son état de santé.

NON AU LICENCIEMENT ABUSIF DE JC BILLAUDAZ

AUJOURD'HUI C'EST LUI DEMAIN C'EST NOUS

Nous vous attendons au siège de Kyndryl le 16 octobre contre le licenciement honteux d'un salarié handicapé à plus de 60%

Courriel : contact@cgt-kyndryl.com

Vos représentant CGT :

Laurence Vignal laurence.vignal@cgt-kyndryl.fr ; Alain Lentini alain.lentini@cgt-kyndryl.fr ; Mustapha Amrouche mustapha.amrouche@cgt-kyndryl.fr ; Frédéric Roussel frederic.roussel@cgt-kyndryl.fr ; Karim Nabti karim.nabti@cgt-kyndryl.fr ; Milko Pettirossi mailto:milko.pettirossi@kyndryl.com

Web: <https://www.cgt-kyndryl.fr>

